Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 699
23 septembre 1957

Cinquième rapport sur les activités du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes (Année 1956) et rapport complémentaire (1er janvier au 30 juin 1957)

Rapport

Sommaire **TABLE** **DES** **MATIÈRES**

CHAPITRE Ier. — Introduction 2

CHAPITRE II. — Les migrations européennes en 1956 : activités du Comité dans le cadre de la situation générale 4

CHAPITRE III. — Programme normal des migrations.

1. Mouvements migratoires 8
2. Programmes en faveur des réfugiés. . 12
3. Transports maritimes et aériens. . . 14
4. Activités destinées à développer les mouvements migratoires 17
 - *a.* Services de la migration 17
 - *b.* Colonisation agricole 21

CHAPITRE IV. — Programme d'assistance aux réfugiés hongrois 24

CHAPITRE V. — Liaison et information . . . 28

CHAPITRE VI. — Problèmes financiers. . . 30

CHAPITRE VII. -— Perspectives et tâches d'avenir 33

CHAPITRE VIII. — Conclusion 36

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE 38

ANNEXE — Nombre total des émigrants transportés avec l'aide du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes du 1er février 1952 au 31 décembre 1956. - 41

1. CHAPITRE F" - Introduction

1.1.

1. A la fin de son rapport pour 1955, (MC, 177, Rev. 1), le Directeur rappelait que la tâche du Comité des Migrations était de " maintenir des courants migratoires économiquement sains, d'une ampleur telle qu'ils contribuent à l'amélioration du niveau de vie et au développement économique des pays d'émigration et des pays d'immigration ". Si l'on considère les résultats obtenus en 1956, — cinquième année d'existence du

Comité, — on y trouve toute raison de croire que l'organisation est maintenant à la hauteur de la tâche qui lui a été assignée. Dans le cadre de son programme normal, le Comité a transporté 130.088 personnes, — chiffre qu'il n'avait jamais atteint les années précédentes. C'est au cours de 1956 que le Comité a mis en route son 500.000e émigrant et, au 31 décembre 1956, le chiffre total des émigrants qu'il avait aidés depuis le 1er février 1952 était de 536.952[1].

2. Dans ce même rapport pour 1955, le Directeur exprimait également l'opinion que ces courants migratoires, suffisamment constants pour ne pas être l'objet de fluctuations périodiques, étaient " indispensables au maintien d'un organisme efficace capable d'assurer un nombre de mouvements migratoires encore plus important si les circonstances l'exigeaient". L'afflux soudain des réfugiés hongrois en Autriche, au mois de novembre 1956, a constitué une épreuve pour cet organisme des migrations, et ces événements ont permis à l'organisation de prouver la souplesse de son fonctionnement et de montrer qu'elle était capable de faire face rapidement à des tâches nouvelles, d'une ampleur considérable. Entre le 6 novembre et le 31 décembre 1956 le Comité a été chargé directement d'évacuer 42.045[2]réfugiés hongrois d'Autriche et il a aidé au transport de 40.797[3]autres dont les pays d'accueil avaient assumé la responsabilité.

3. Cependant, si le Comité peut inscrire à son actif le succès de ces opérations, il se trouve en face d'un certain nombre de problèmes fondamentaux qu'il doit résoudre et qui ont revêtu un caractère encore plus net en 1956. Le premier et le plus apparent d'entre eux concerne le déclin rapide de l'immigration en Amérique latine qui a pour conséquence de diminuer l'émigration outre-mer en provenance des pays d'Europe méridionale. Ce problème s'était déjà posé d'une manière de plus en plus marquée au cours des années antérieures, mais c'est en 1956 que l'on s'est efforcé d'en déceler les causes réelles et d'y trouver des solutions pratiques.

4. Le second problème concerne les modes de financement des activités du Comité. Il ne s'agissait pas là non plus d'un problème nouveau, niais c'est en 1956 que les gouvernements membres du Conseil ont été appelés à étudier le rapport du groupe de travail qui s'était réuni à Washington en décembre 1955, et à discuter l'établissement de fonds spéciaux en 1956 et 1957, ainsi que le problème, encore plus grave, de l'insuffisance des ressources par rapport aux dépenses, problème qui allait se poser en 1958.

5. En troisième lieu, l'organisation a commencé à examiner au cours de 1956 les répercussions qu'auraient sur ses activités et sa structure les profonds changements survenus pendant les quatre ou cinq années de son existence dans les conditions économiques et sociales des divers pays. L'organisation qui avait été envisagée à ses débuts comme un organisme provisoire chargé de s'occuper des problèmes pressants créés par les populations excédentaires dans certains pays et les pénuries de main-d'oeuvre dans d'autres, a commencé à examiner si une assistance internationale d'une durée plus longue était justifiée et si les besoins d'aide avaient change de nature

2. CHAPITRE II - Les migrations européennes en 1956 : activités du Comité dans le cadre de la situation générale

6. Lorsque l'on disposera de statistiques définitives, on constatera probablement que l'émigration totale d'Europe vers des pays d'outre-mer a été un peu plus élevée en 1956 que l'année précédente. Les augmentations ne seront pas uniformes, toutefois les chiffres seront sans doute plus élevés pour tous les pays, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie.

7. L'augmentation générale de l'émigration, avec les conséquences qu'elle a eues dans les divers pays d'Europe, était due plutôt aux conditions dans les pays d'accueil qu'à des changements économiques en Europe. A la suite de mesures déflationnistes prises par certains pays et par des banques centrales, l'expansion de la production dans la plupart des pays européens a marqué un certain ralentissement en 1956, mais le résultat semble avoir été de diminuer la pression sur les marchés du travail plutôt que de provoquer un chômage qui se serait traduit par un désir accru d'émigrer. Néanmoins, dans certains pays, le chômage a été un peu plus élevé en décembre 1956 que pendant la période correspondante de 1955. Le désir d'émigrer qui s'est manifesté d'une manière plus évidente vers la fin de l'année dans les pays d'Europe du Nord était dû probablement aux possibilités de travail plus nombreuses et plus attrayantes qu'offraient les pays d'outre-mer ainsi qu'à la situation internationale troublée, plutôt qu'à l'augmentation du chômage.

1. A l'exclusion des réfugiés hongrois évacués d'Autricheavec l'aide du Comité.
2. 477 autres réfugiés avaient été évacués d'Autriche, mais au 31 décembre 1956 se trouvaient dans des centres d'embarquement en attendant leur départ définitif.
3. En outre, 1.263 réfugiés avaient été évacués d'Autriche, mais se trouvaient dans des centres d'embarquement au 31 décembre 1956, en attendant leur départ définitif. 4.312 autres réfugiés étaient partis d'Autriche sans l'aide du Comité.

8. Le seul pays d'où l'émigration n'ait pas augmenté en 1956 et pour lequel on dispose de statistiques provisoires est l'Italie; dans ce pays, la réduction a été de l'ordre de 27.000, bien que le nombre des émigrants italiens partis au Canada ait été plus élevé qu'en 1955. La réduction peut être attribuée en partie au ralentissement sensible de l'immigration en Amérique latine, mais la raison essentielle en est peut-être l'augmentation marquée des possibilités d'émigration dans les pays européens. En fait la diminution de l'immigration outremer a été compensée par une augmentation importante des migrations intraeuropéennes (le nombre des migrants est passé de 48.000 en 1955 à environ 83.000 en 1956) ainsi que par une augmentation du nombre des travailleurs italiens recrutés pour d'autres pays d'Europe avec des contrats saisonniers.

9. En général il semble que les mouvements de travailleurs entre les pays européens aient été plus importants en 1956 que les autres années. Par exemple, l'immigration aux Pays-Bas en provenance d'autres pays européens a été de 20 % plus élevée qu'en 1955 et d'autre part le nombre des personnes qui ont quitté les Pays-Bas pour aller dans d'autres pays d'Europe a également augmenté. Il y a dans la situation générale en Europe un autre élément qu'il ne faut pas oublier, à savoir l'afflux constant en Allemagne occidentale de réfugiés allemands venant de la zone soviétique; en 1956, le nombre de ces réfugiés a été de plus de 279.000, soit 26.000 de plus qu'en 1955.

10. L'accroissement des migrations européennes en 1956 a porté en grande partie sur l'Amérique du Nord : ce fait était dû surtout à une cadence accrue des mouvements vers les Etats-Unis en application de la loi d'aide aux réfugiés qui expirait à la fin de l'année; le nombre des émigrants qui sont entrés aux Etats-Unis grâce à cette loi, en 1956, a été de 84.400, tandis que le nombre total des immigrants européens s'est élevé approximativement à 350.000.

11. L'immigration totale au Canada a été sensiblement plus élevée en 1956; dès la fin de septembre 1956, le total de 1955 était déjà dépassé et il est probable que les chiffres définitifs pour l'année entière marqueront une augmentation de 20 à 25 %[4]. Par contraste avec la situation de 1954-1955, le marché du travail au Canada a été pendant toute l'année soumis à une pression croissante et, dans beaucoup de secteurs de l'industrie, on a constaté une pénurie de main-d'oeuvre. En octobre, au moment où normalement on constate une diminution saisonnière de l'emploi, la main-d'oeuvre canadienne était plus pleinement occupée qu'au cours de toute autre période correspondante depuis 1951. Pendant l'année le Gouvernement canadien a étendu l'application du plan de " passages assistés " et en a fait bénéficier les personnes à la charge des immigrants recrutés, ainsi que beaucoup de catégories de métiers qui en étaient auparavant exclues.

12. Dans la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, on a pu enregistrer une nouvelle augmentation de l'immigration, —• augmentation importante en chiffres relatifs sinon en chiffres absolus. Le chiffre de l'immigration en Rhodésie, qui était approximativement de 20.000 en 1955, représentait déjà une augmentation de 25 % par rapport au chiffre de 1954, et semblait être le maximum que la Fédération pouvait raisonnablement absorber. Cependant, il est probable que le chiffre total de 1956 dépassera 26.000, soit le plus élevé qui ait été atteint au cours de la période d'après-guerre. La plupai't de ces immigrants venaient du Royaume-Uni et de l'Union Sud-Africaine; toutefois le nombre des immigrants italiens et grecs a sensiblement augmenté.

13. L'immigration en Nouvelle-Zélande sera sans doute de 10 % au moins plus élevée qu'en 1955, l'augmentation portant presque entièrement sur des émigrants venant du Royaume-Uni. D'autre part l'immigration dans l'Union Sud-Africaine se révélera peut-être un peu plus faible en 1956 que l'année précédente.

14. En Australie, le nombre des immigrants que le pays devrait accueillir a fait l'objet de larges discussions en 1956. Les débats ont porté, d'une part, sur les avantages économiques très réels que l'Australie avait retirés de l'immigration après la guerre et, d'autre part, sur les dangers inflationnistes que pouvait provoquer une immigration massive à un moment où l'Australie souffrait d'un déséquilibre dans sa balance des paiements. La décision officielle sur la question, qui continue à susciter un grand intérêt chez les Australiens, a été que, pour l'année budgétaire 1956-1957, le chiffre de l'immigration serait fixé à 115.000, tandis que, pour l'avenir, ce chiffre devrait correspondre à 1 % de la population, chaque année. Cette décision a eu pour effet de diminuer légèrement le nombre total des admissions en 1956. Il est intéressant de noter que vers la fin de l'année les importations australiennes accusaient une baisse, les recettes provenant des exportations (les prix de la laine étant de 15 % plus élevés qu'en 1955) étaient en augmentation et le pays commençait à accumuler une réserve de devises étrangères.

4. Les chiffres fournis ultérieurement par le représentantdu Canada à la septième Session du Comité exécutifmontrent que l'immigration totale entre 1955 et 1956 a augmenté de 50 %, passant de 110.000 à 165.000; en 1957, elle dépassera probablement 195.000.

15. Par contraste avec les augmentations constatées dans d'autres régions, l'immigration en Amérique latine, a été sensiblement inférieure pendant l'année 1956 comparée à 1955. La baisse qui se manifestait depuis 1952 s'est accélérée, et il est probable que l'on constatera des réductions de l'ordre de 30 % pour l'Argentine et de 25 % pour le Brésil lorsque l'on disposera des statistiques annuelles. Au Brésil, le nombre des immigrants d'origine européenne a accusé une diminution plus sensible; toutefois cette tendance a été compensée en partie par une augmentation des immigrants non européens, en particulier des Japonais. L'immigration au Venezuela a diminué de 10 %, mais ce chiffre est peut-être moins frappant si l'on considère que le Venezuela a reçu en 1955 environ 118.000 immigrants, soit le nombre le plus élevé de toutes les années d'après-guerre.

16. La diminution de l'immigration en Amérique latine dans son ensemble peut s'expliquer en majeure partie par les problèmes économiques de caractère inflationniste qui ont affecté beaucoup de ces pays. Ces problèmes qui semblent avoir eu pour résultat de réduire les salaires réels par rapport à ceux qui sont payés en Europe, pour un même niveau de capacités professionnelles, ont découragé les émigrants éventuels en Italie, en Espagne et en Grèce, pays dans lesquels l'Amérique latine trouve normalement la main-d'oeuvre supplémentaire dont elle a besoin. Les conséquences de cette situation ressortent des statistiques provi-1 soires suivantes sur l'immigration en provenance de ces trois pays vers l'Amérique latine.

TABLEAU 1 - Émigration vers les pays de l'Amérique latine[5]

Pays d'origine	1954	1955	1956
Italie	70.889	60.462	38.031
	49.618	56.328	50.063
	2.500	1.300	800
	122.507	118.090	88.894

*. Chiffre provisoire

3. CHAPITRE III - Programme normal des migrations

3.1. Mouvements migratoires

17. Le Comité a transporté 130.088 émi- grants en 1956 dans le cadre de son programme normal, ce qui porte à 536.952[6]le total des mouvements depuis le 1er février 1952, date à laquelle le Comité a commencé ses opérations. La répartition de ces émigrants par pays d'origine et de destination indique le développement des opérations du Comité en 1956 et fait ressortir certaines des tendances mentionnées au chapitre précédent.

TABLEAU 2 - Pays a''emigration

Pays	1952	1953	1954	1955	1956	Total général
	11,028	5,532	6,412	12,319	15,935	51,226
	37,954	40,325	34,921	21,887	32,636	167,723
	489	4,096	11,775	14,056	11,897	42,313
Italy	12,314	22,332	53,995	45,852	39,382	173,875
	10,062	2,296	1,275	12,701	12,699	39,033
Extrême-Orient	969	3,267	1,451	594	1,191	7,472
	4,848	9,686	11,398	13,030	16,348	55,310
Total	77,664	87,534	121,227	120,439	130,088	536,952

18. La première observation qui se dégage de ce tableau est que la tendance à la diminution des mouvements effectués sous les auspices du Comité au départ de l'Allemagne, qui avait commencé de se faire sentir en 1953, a été brusquement renversée en 1956, le nombre des mouvements ayant été de 50 % supérieur à celui de 1955. De même, les départs d'Autriche ont été beaucoup plus nombreux que pendant l'année précédente et en fait ils ont dépassé le niveau atteint au cours d'une année quelconque depuis la

5. Ces pays comprennent l'Argentine, le Brésil; le Chili, la Colombie, l'Uruguay et le Venezuela.
6. A l'exclusion des mouvements concernant les réfugiés hongrois.

création du Comité. Par contre, les statistiques concernant l'Italie montrent que la dimi-nution du nombre des personnes assistées cha- | que année par le Comité s'est poursuivie et que le chiffre de l'année 1956 a été inférieur de | 25 % au maximum atteint en 1954.

19. Certaines des raisons qui ont déterminé cette évolution apparaissent à l'examen du tableau ci-dessous qui donne la décomposition des statistiques de 1956 d'après les pays de destination, comparativement aux années antérieures.

TABLEAU 3 - Pays d'immigration

Pays	1952	1953	1954	1955	1956	Total général	
	470	9,023	29,309	15,208	8,702	62,712	
	15,547	13,327	37,773	53,777	39,942	160,366	
	9,784	12,718	16,353	8,920	5,966	53,741	
	8,671	36,928	21,294	8,858	7,752	83,503	
Chili	1,327	776	814	1,033	379	4,329	
	762	2,389	1,037	1,220	5,600	11,008	
Nouvelle-Zélande	401	48	22	785	1,499	2,755	
		9	9	429	1,920	2,367	
USA	38,125	6,367	7,233	20,522	48,330	120,577	
	46	116	360	2,790	1,674	4,986	
	1,490	3,922	5,307	4,973	4,922	20,614	
Others	1,041	1,911	1,716	1,924	3,402	9,994	
Total	77,664	S7.534	121,227	120,439	130,088	536,952	Total

20. Le fait le plus important qui ressort de ce tableau est la diminution du nombre des émigrants acceptés par presque tous les pays d'accueil comparativement à 1955, bien que le total des mouvements pour l'année 1956 ait été beaucoup plus élevé que pour toute autre année antérieure. L'exception la plus remar-: quable concerne les Etats-Unis qui ont accueilli un nombre d'Européens émigrant sous les auspices du Comité deux fois et demie plus important que celui de l'année précédente. La grande majorité de ces émigrants, soit 24.251, venaient d'Allemagne, 8.487 d'Autriche, et 6.651 d'Italie. Ce nombre élevé de mouvements, dû à l'accélération des opérations relevant de la loi d'aide aux réfugiés dont la validité expirait en fin d'année, a compensé le fléchissement qui s'est manifesté dans d'autres programmes et a permis d'atteindre des chiffres records pour l'année.

21. Au cours des premiers mois de l'année, les sociétés bénévoles aux États-Unis ont reçu, en nombre toujours croissant, des garanties individuelles qu'elles ont avalisées, et les contingents réservés aux réfugiés résidant dans les territoires européens des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (0. T. A. N.), ainsi qu'aux réfugiés italiens et aux membres de leurs familles, ont été épuisés dès le milieu du mois de septembre. Une date limite a été fixée, après laquelle aucune garantie ne pouvait plus être présentée en faveur de réfugiés et évadés résidant en Allemagne et en Autriche et à la fin de l'année on supposait qu'environ 30.000 visas, qui pouvaient être délivrés en application de la loi, resteraient inutilisés. Des mesures étaient à l'étude au Congrès des États-Unis afin d'autoriser le transfert des visas inutilisés à d'autres régions, toutefois aucune décision n'avait été prise à la fin de l'année 1956.

22. La préparation à l'émigration, la sélection et le transport des émigrants en Australie ont été effectués d'une manière méthodique au cours de la première partie de l'année, et le nombre des personnes transportées, environ 26.000, a été supérieur à celui de la période correspondante de 1955. Un nombre toujours plus important de réfugiés ont été préparés dans le cadre de projets australiens d'émigration collective, et les mouvements de membres de famille nommément désignés se sont accrus au départ de toutes les régions. Toutefois, des difficultés économiques intérieures et les décisions dont il a été fait mention au chapitre précédent au sujet des admissions d'immigrants ont commencé à faire sentir leurs effets sur les mouvements du deuxième semestre de l'année, et il en est résulté le fléchissement qui apparaît dans le tableau ci-dessus.

23. Les transports effectués sous les auspices du Comité à destination du Canada ont continué à décroître, surtout pendant les six premiers mois de l'année, où moins de 3.000 personnes ont émigré dans ce pays avec l'aide du Comité. Presque toutes ces personnes étaient assistées par le fonds de roulement et le programme

américain en faveur des évadés. Ce déclin est dû en partie à l'extension de l'application du plan d'émigration assistée auquel il est fait allusion au chapitre précédent, ce qui a eu pour effet de réduire les catégories . de personnes qui ne pouvaient pas recevoir | d'aide directe du Gouvernement canadien. A la ! suite de ces faits, des entretiens ont eu lieu à Ottawa, aux fins de décider quel genre de concours le Comité pourrait le plus utilement fournir au programme canadien d'immigration. Ces discussions n'ont pas abouti; toutefois le ; Comité a été en mesure, au cours du deuxième I semestre, de collaborer avec le Gouvernement j canadien à la sélection, en Autriche et en Italie, I de travailleurs agricoles dont le Canada avait | un besoin urgent, et d'organiser leur transport | par avion. Ce n'est que lorsque le Gouvernement canadien a décidé d'accueillir un nombre important de réfugiés hongrois que le Comité a pu lui apporter de nouveau une aide substantielle.

24. Les mouvements effectués sous les | auspices du Comité à destination de la Nouvelle-' Zélande ainsi que de la Rhodésie et du Nyassa-' land ont été proportionnellement beaucoup plus nombreux en 1956 qu'en 1955, bien que le chiffre, en valeur absolue, soit encore relativement faible. L'émigration en Nouvelle-Zélande de travailleurs célibataires choisis en Autriche a commencé au mois de juillet 1956; toutefois, en fin d'année, le nombre des émi-| grants était bien inférieur au chiffre de 500 I qu'on avait au début espéré atteindre. En fait, j la plupart des émigrants transportés en Nouvelle-Zélande par le Comité venaient des Pays-Bas.

25. L'émigration dans la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, qui avait commencé très modestement en 1955, a marqué des progrès beaucoup plus satisfaisants. Un grand nombre de ces émigrants rejoignaient leur chef de famille déjà installé en Rhodésie; beaucoup d'entre eux étaient des travailleurs j destinés aux Chemins de fer de la Rhodésie, ' mais quelques autres allaient occuper des i emplois individuels obtenus par le bureau | du Comité à Salisbury. Un programme inté- ' ressant et assez important comportait l'émigration d'ouvriers du bâtiment venant d'Italie ! pour être employés par des compagnies qui | avaient reçu des contrats pour la construction ! du barrage de Kariba. Le coût de la plupart de ', ces mouvements a été intégralement remboursé.

26. Les informations relatives aux pro- ' grammes d'émigration vers l'Amérique latine j ne sont malheureusement pas aussi encourageantes. Dans son rapport pour l'année 1955, ; le Directeur signalait que " l'un des mécomptes de l'année était le fléchissement du nombre des personnes transportées, sous les auspices du Comité, dans les pays d'Amérique latine et la diminution de l'émigration au départ de l'Italie qui en était résultée ". Loin de s'arrêter, ce fléchissement s'est encore accentué en 1956. En fait, le nombre des personnes ayant émigré dans les cinq principaux pays d'accueil de l'Amérique latine a été inférieur de 30 % à celui de l'année précédente. Cette situation a eu, sur l'émigration au départ de l'Italie et de la Grèce, des répercussions inévitables qui ont heureusement été atténuées dans une certaine mesure grâce à l'application de la loi américaine d'aide aux réfugiés. Au cours de l'année, des mesures ont été prises et des recommandations soumises au Conseil et aux gouvernements intéressés, et il est permis d'espérer que cette tendance sera progressivement modifiée et que l'Amérique latine reprendra la place qui lui revient dans les programmes migratoires au départ de l'Europe[7].

3.2. Programmes en faveur des réfugiés[8]

27. Au cours de l'année 1956, le Comité a aidé à la réinstallation de 64.222 personnes qui pouvaient, d'une manière générale, être classées comme réfugiés; 36.531 d'entre elles relevaient du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés; c'est le nombre de réfugiés le plus élevé qui ait jamais été transporté par le Comité; il s'agissait surtout de bénéficiaires de la loi américaine d'aide aux réfugiés. Un grand nombre de réfugiés ont également gagné l'Australie et le Canada; au total 12.062 réfugiés ont bénéficié d'une aide grâce au programme américain en faveur des évadés.

28. Les opérations des sociétés bénévoles relatives au programme des fonds de roulement ont continué en 1956, et les sociétés ont collaboré à la réinstallation outre-mer d'environ 11.512 personnes. Toutefois, la composition des mouvements assistés par les fonds de roulement s'est profondément modifiée au cours de l'année et ces modifications ont eu une incidence sur le montant de la contribution versée par le Comité pour chaque émigrant transporté aux termes de ces programmes. L'émigration vers l'Amérique du Nord a diminué, principaiement parce que des personnes qui auraient normalement reçu des prêts des fonds de roulement ont été assistées en vertu d'autres programmes, et qu'il en est résulté une augmentation des transports par des voies plus coûteuses. Il a donc été décidé que pour le deuxième semestre de l'année 1956, la subvention du Comité aux fonds déroulement gérés par les sociétés bénévoles serait portée de 75 à 100 dollars pour chaque personne émigrant dans d'autres régions que l'Amérique du Nord, la subvention pour les transports

7. Voir chapitre III, section 4 : Activités destinées à développer les mouvements migratoires, ci-dessous.
8. Voir chapitre IV : Programme d'aide aux réfugiés hongrois, ci-dessous.

en Amérique du Nord étant maintenue à 35 dollars par personne. Le montant moyen des prêts accordés par les sociétés bénévoles s'est élevé à environ 185 dollars par-personne, tandis que la moyenne de la contribution du Comité pour l'ensemble de l'année a été de 60 dollars par personne.

29. A la quatrième Session du Conseil, en février 1956, le représentant de l'Autriche a attiré l'attention sur le grave problème que posaient à son gouvernement l'hébergement et l'entretien d'un nombre croissant de réfugiés arrivant d'Europe orientale. A la suite de cet appel, le Gouvernement des Etats-Unis a versé une contribution spéciale de 250.000 dollars au Comité, afin de lui permettre de collaborer avec le Gouvernement autrichien à l'établissement de deux centres de transit qui permettraient d'accélérer l'émigration des réfugiés. Après de longues discussions entre les gouvernements et le Comité qui ont permis d'établir des plans communs, un centre de transit pouvant recevoir 600 personnes a été ouvert à Glasenbach près de Salzburg, et un centre de documentation a été créé afin de rassembler les renseignements essentiels sur tous les réfugiés étrangers se trouvant dans le pays et de faciliter ainsi leur émigration. On a envisagé l'ouverture, au printemps de 1957, d'un deuxième centre de transit d'une capacité analogue. D'autre part un projet, établi en commun avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, prévoyait un recensement des réfugiés et l'établissement de dossiers pour tous ceux dont la réinstallation soulevait des difficultés.

30. L'augmentation, déjà notée en décembre 1955, du nombre des réfugiés européens autorisés à quitter la Chine s'est généralement poursuivie au cours de la première pai'tie de 1956. Cependant, en mai, les autorités communistes chinoises ont pris le contrôle de ce qui avait été jusque-là le bureau de Changhaï du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. La moyenne mensuelle des personnes autorisées à quitter la Chine est tombée à environ 50; néanmoins, le total pour l'année, soit 1.191, représente le double du chiffre des départs de l'année précédente.

3.3. Transports maritimes et aériens

31. Le rapport sur les transports du Comité en 1956 se divise logiquement en deux parties : la première couvre les neuf ou dix premiers mois de l'année, lorsque les problèmes qu'il s'agissait de résoudre résultaient des difficultés générales inhérentes au transport des émigrants, compliquées par une pression croissante en vue d'augmenter les tarifs à la suite de la hausse des salaires, du carburant et des frais de réparation et d'entretien que les compagnies avaient à subir. Au cours de la deuxième période qui porte sur le dernier trimestre de l'année, les problèmes se sont considérablement aggravés par suite de la fermeture du Canal de Suez et des lourdes tâches que le Comité a été appelé soudainement à assumer en raison de la crise hongroise.

32. Pendant toute l'année, le développement général du trafic passagers a fait l'objet d'une attention constante afin de s'assurer que le Comité disposait d'un tonnage suffisant pour ses opérations. En raison de l'accroissement constant du trafic touristique, les moyens de transport sur l'Atlantique-Nord ont été l'objet d'une concurrence extrêmement active pendant les mois d'été. Sur les lignes desservant l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, on a pu disposer d'un nombre de places suffisant pendant toute l'année; on a également obtenu le tonnage nécessaire pour assurer des transports réguliers vers l'Australie et exécuter le programme d'immigration dans ce pays.

33. Bien que les frais d'exploitation des compagnies aient accusé une hausse, les tarifs sont restés stables à l'exception des lignes du Venezuela et de la Colombie, pour lesquelles une augmentation d'environ 6 % a été appliquée.

34. Les perspectives générales concernant l'avenir des navires gérés par le Comité ont donné lieu à quelques appréhensions. Un des bateaux les plus anciens a cessé d'être utilisé et d'autres qui ne conviennent plus au transport des émigrants pourraient être mis hors de service; d'autre part certains bateaux plus récents, qui avaient été précédemment utilisés, ont été affectés à des lignes régulières. Aucune nouvelle construction de bateaux d'émigrants ne peut être actuellement envisagée, car le coût de la construction est extrêmement élevé et les chantiers maritimes ont des commandes pour plusieurs années. Tout tonnage nouveau que l'on pourrait utiliser pour le transport des émigrants ne pourrait provenir que de la conversion de navires existants, et il est douteux qu'une telle opération soit financièrement intéressante pour les compagnies. En vue de surmonter ces difficultés, des plans ont été établis vers le milieu de l'année 1956 afin de pouvoir disposer sur la route d'Australie, à la fin de l'année 1957, de deux ou trois navires modernes qui remplaceraient ceux qui auraient été retirés ou qui ne répondraient plus aux conditions exigées.

35. Les efforts ont été poursuivis en vue d'améliorer les conditions de confort à bord des bateaux d'émigrants, et trois navires ont été partiellement transformés afin d'accroître le nombre des cabines, de diminuer les dortoirs et de perfectionner le système d'aération. Les bateaux ont été inspectés régulièrement,

avant le départ aux ports d'embarquement, par des fonctionnaires du Comité; dans certains cas, des fonctionnaires du Comité ont accompagné un bateau durant une partie du parcours afin de faire rapport sur les conditions matérielles à bord.

36. Au cours de la première partie de l'année, le problème des places s'est posé, surtout sur la ligne de l'Atlantique Nord et il s'est aggravé lorsque les visas accordés en application de la loi d'aide aux réfugiés ont été délivrés à un rythme plus rapide; le Comité a donc eu recours à des navires de la marine américaine, le General Langfitt qui a fait 13 voyages et le General Taylor qui en a fait 2, et il a également loué des avions qui ont transporté 24.659 personnes. Le transport d'émigrants par avion au départ de l'Italie a soulevé quelque difficulté, car le règlement italien concernant le transport d'émigrants par air n'avait pas encore été officiellement établi. Toutefois, un accord conclu avec le Gouvernement italien a permis de régulariser provisoirement les activités du Comité concernant cette catégorie de transport.

37. Au cours du quatrième trimestre, les compagnies ont présenté avec beaucoup plus d'insistance leurs demandes d'augmentation des tarifs sur la ligne d'Autralie. Après des négociations prolongées, les deux compagnies qui assurent le service de passagers Europe-Australie au départ de l'Europe du Nord (E. A. P. S.) ont refusé la hausse de 5 % proposée par le Comité et l'accord "E. A. P. S." n'a pas été renouvelé. Ces compagnies avaient accepté de maintenir leurs bateaux sur ce parcours ' pendant toute l'année 1957, contre une augmentation de 10 %; par la suite, si le Comité était en mesure d'utiliser l'un des quatre navires desservant la ligne, un accord spécial devrait être conclu avec la compagnie intéressée. A la suite de négociations avec les trois compagnies dont on utilisait les navires pour le parcours Europe méridionale-Australie, l'offre du Comité a été acceptée par deux compagnies mais refusée par la troisième. Le Comité n'ayant pu accepter les demandes des compagnies, trois bateaux qui avaient été utilisés jusque-là sur la ligne d'Australie ont été perdus pour le service du Comité et il n'est pas du tout certain que l'on puisse continuer à utiliser deux autres navires.

38. La fermeture du Canal de Suez n'a influencé ces négociations que dans la mesure où l'augmentation du prix des carburants a raidi l'attitude des compagnies. Les dépenses supplémentaires résultant du fait que les navires sont obligés de passer par le Cap de Bonne Espérance ont fait l'objet d'accords séparés, qui ont représenté en fait une hausse d'environ 4 % pour le voyage au départ des ports de l'Europe du Nord et de 12 à 15 % au départ de l'Europe méridionale. La fermeture du Canal n'a pas apporté de bouleversement sérieux au programme des mouvements, bien qu'elle ait allongé de 8 à 10 jours la durée du voyage de retour en Australie, et que certains navires n'aient pu couvrir la longue distance entre le Cap de Bonne Espérance et Freemantle, leurs réserves d'eau étant insuffisantes. Toutefois, il a été nécessaire d'accroître les transports par air vers l'Australie au cours des deux derniers mois de l'année.

39. Les événements de Hongrie ont nécessité des transports considérables, mais principalement sur des parcours intraeuropéens. On a généralement fait usage des chemins de fer, toutefois il a fallu organiser de nombreux transports par air à destination du Royaume-Uni, et l'on a également utilisé des avions vers la Norvège, l'Irlande et l'Islande. Le Gouvernement canadien a demandé au Comité de collaborer à l'évacuation rapide des réfugiés hongrois qui avaient été acceptés par le Canada en 1956, et il a fallu réserver des places sur les bateaux des lignes régulières assurant le service au départ du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne, et en outre affréter spécialement deux autres navires; quelques avions ont également été utilisés pour cette opération ainsi que pour les réfugiés hongrois qui ont été transportés en Australie au mois de décembre.

3.4. Activités destinées à développer les mouvements migratoires

40. Malgré le chiffre record atteint en 1956, le volume de l'émigration outre-mer au départ des pays de l'Europe méridionale a continué de fléchir, alors que ce sont précisément ces régions qui ont le plus besoin d'une forte émigration. Le Comité a donc fait porter tout spécialement son effort sur l'accroissement de l'émigration au départ de l'Italie et de la Grèce surtout, mais non exclusivement vers les pays d'Amérique latine.

41. Les activités destinées à accroître les mouvements migratoires ont été concentrées sur deux programmes : les services de la migration et la colonisation agricole; chacun d'eux a fait l'objet d'une étude spéciale et des rapports à ce sujet ont été présentés au Conseil en 1956[9]; dans l'un comme dans l'autre, on a pu réaliser certains progrès qui ne sont pas sans intérêt pour l'avenir. S'il n'y a pas eu de changement radical

9. Rapport du Directeur sur les services de la migration (MC/200) et rapport du Directeur sur la colonisation agricole (MC/203).

dans les méthodes employées et si l'on n'a mis sur pied aucun nouveau projet de quelque envergure, on a cependant clarifié beaucoup de points importants et précisé les principes essentiels dont on pourra s'inspirer pour les réalisations pratiques qui suivront.

(a) Services de la migration

42. Les activités générales du Comité sous cette rubrique peuvent être classées en deux groupes : les services directement rattachés aux mouvements et les services qui ont le caractère d'une assistance technique visant à accroître le volume et à améliorer la qualité des migrations organisées. Les services du premier groupe (préparation à l'émigration, embarquement et accueil) constituent une partie intégrante du transport des émigrants ; ces services ont été fournis en étroite coopération avec les services correspondants des gouvernements et n'ont pas soulevé de problèmes particuliers. Au cours de 1956, il a été décidé que certaines des fonctions assumées par le Comité devraient être transférées aux services gouvernementaux compétents, dès qu'il serait possible de le faire d'une manière efficace et sans créer de difficultés; d'autre part on a reconnu que quelques-unes d'entre elles étaient si étroitement liées aux mouvements qu'il ne serait guère possible de les en dissocier tant que le Comité restera responsable des transports.

43. Le deuxième groupe de services a pris de plus en plus d'importance dans les travaux du Comité. Etant donné que les migrations sont subordonnées aux besoins économiques des pays d'envoi et des pays d'accueil et qu'il faut s'efforcer de faire correspondre les types de travailleurs qui peuvent émigrer avec les besoins de main-d'oeuvre des pays d'outre-mer, les services chargés de la formation professionnelle, de l'information et de l'orientation des futurs émi-grants ainsi que de leur placement dans le pays d'immigration sont devenus extrêmement importants. Le Comité a aidé les gouvernements à créer et à faire fonctionner ces divers services lorsque ceux-ci n'existaient pas encore, sans perdre de vue le fait qu'ils devraient finalement être assurés par les administrations nationales. Dès le début de ses activités, il avait prêté çe genre d'assistance à un certain nombre de gouvernements, mais les résultats n'en sont pas toujours reflétés nettement dans le volume total des mouvements, surtout parce que l'effort, tant en ce qui concerne les plans que leur exécution, n'avait pas été suffisamment poussé.

44. Les tâches essentielles ont consisté, dans les pays d'accueil, à obtenir et à analyser les offres d'emploi, puis à placer les émigrants et, dans les pays d'envoi, à recruter ou à former les personnes désireuses d'émigrer afin de leur permettre de répondre aux offres d'emploi qui leur étaient faites. Il était donc essentiel, pour établir les services nécessaires, de commencer par étudier la situation générale du marché du travail dans les pays d'immigration, cette étude ayant trois objets essentiels : tout d'abord, déterminer les professions dans lesquelles existaient des possibilités d'emploi de nature à convenir à des candidats immigrants d'Europe; ensuite, voir quel était le niveau des aptitudes professionnelles que les futurs émigrants devraient atteindre avant de pouvoir être considérés comme capables d'occuper l'emploi; et enfin, comparer les salaires que pouvait recevoir dans le pays d'immigration le travailleur qualifié et le niveau de vie qu'il pouvait atteindre dans son pays s'il n'émigrait pas. Telles étaient les données préalables qu'il fallait recueillir avant de pouvoir décider de l'utilité qu'il y aurait à établir un service de placement dans un pays donné; elles devaient également permettre de voir s'il était possible de recruter en Europe le genre de travailleurs demandés par le pays d'accueil et s'il y avait intérêt à leur faire suivre des cours d'apprentissage avant leur départ afin qu'ils puissent occuper les emplois offerts dans les pays d'outre-mer.

45. Le Comité a envoyé en 1956 dans les pays d'Amérique latine trois missions chargées de procéder à ces enquêtes. La première, qui comprenait un expert de la main-d'oeuvre détaché par l'O. I. T. et un autre désigné par le Comité, a passé cinq mois en Amérique latine, après avoir fait une brève visite en Italie et en Grèce afin de voir sur place quel était le genre de main-d'oeuvre disponible pour l'émigration; cette mission s'est ensuite rendue en Colombie, au Pérou, au Chili, en Argentine et au Brésil et elle a passé de deux à six semaines dans chacun de ces pays; elle devait faire rapport sur les possibilités d'emploi offertes à des immigrants dans ces différents pays, le niveau des aptitudes professionnelles demandé et les conditions de vie dont les travailleurs qualifiés pouvaient espérer bénéficier, avec leur salaire, dans les différents métiers. La mission, ayant terminé son enquête le 29 décembre, est revenue à Genève pour présenter son rapport.

46. Une autre mission, composée d'experts de la main-d'oeuvre désignés par les Gouvernements brésilien et italien ainsi que d'un spécialiste en matière de placement fourni par le Comité, a été chargée d'étudier tout spécialement les possibilités d'employer des immigrants italiens au Brésil. La mission s'est rendue dans vingt-six grandes villes et s'est mise en rapport avec les Chambres de commerce et les employeurs et en même temps avec des groupes d'anciens immigrants italiens. Elle devait tout d'abord trouver des possibilités d'emploi pour des immigrants italiens et s'assurer que les salaires leur permettraient un niveau de vie tout au

moins comparable à celui qu'ils pourraient avoir en Italie, et ensuite s'enquérir sur place des expériences faites par d'anciens immigrants italiens. La mission a terminé sa tâche en novembre 1956 et, à la suite de ses rapports, un certain nombre de travailleurs italiens ont pu être placés au Brésil sans contrats préalables.

47. La troisième mission a été confiée à un fonctionnaire du Comité à Athènes, lui-même de nationalité hellénique; sa mission avait le même objet que celle dont il est parlé au paragraphe précédent, mais elle n'intéressait que les immigrants grecs. Dans ce cas cependant le fonctionnaire en question s'est rendu en Argentine, au Brésil, en Uruguay et au Venezuela et il s'est également efforcé de faire patronner de nouveaux immigrants par des communautés helléniques déjà établies dans ce pays.

48. A la suite de ces enquêtes, l'Administration a commencé, en consultation avec les gouvernements intéressés, à mettre sur pied des plans en vue d'améliorer les services de placement en Argentine et au Brésil afin de permettre de placer rapidement des travailleurs choisis d'après les besoins connus de main-d'oeuvre, mais non bénéficiaires d'un contrat de travail ferme avant leur départ. Sur la demande du Gouvernement colombien, un spécialiste en matière de placement a également été envoyé à Bogota afin de conseiller le Gouvernement pour la création de services d'accueil et de placement des immigrants.

49. Dans les pays européens d'émigration, on a utilisé les informations obtenues par ces missions d'enquête pour améliorer les méthodes de recrutement des candidats émigrants ainsi que les services d'orientation destinés à les renseigner et à les conseiller; elles permettront également de modifier les cours de formation professionnelle donnés en Italie et en Grèce afin qu'ils répondent d'une manière plus précise aux besoins des pays d'outre-mer. Bien qu'il soit plus facile de donner cette formation professionnelle avant l'émigration, le succès des cours dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle ils tiendront compte des besoins des pays d'immigration; il importé de savoir quelle est la situation du marché du travail et quels sont les salaires réels dans les pays d'accueil, mais il est également souhaitable que les gouvernements de ces pays s'intéressent à ces programmes de formation et, si possible, y participent.

50. En Italie méridionale et centrale, on a mis sur pied en 1956 un vaste programme visant à donner une formation professionnelle à plus de 1.000 personnes surtout dans les métiers du bois et du fer; le Gouvernement italien a pris les frais à sa charge, mais le Comité a envoyé en Italie des experts pour aider à l'organisation des cours et il a eu des consultations avec des fonctionnaires du B. I. T., tant à Genève qu'en Italie. En Grèce, on a organisé dans la région de Salonique des cours d'une durée de six mois pour des ouvriers en métaux, des électriciens et des mécaniciens d'autos. En Grèce également, on a fait une expérience qui montre bien l'importance d'une coopération de la part des pays d'accueil : l'Australie et le Canada, ayant décidé d'accueillir un certain nombre d'aides de maison, ont jugé qu'il y avait avantage à ce que ces personnes suivent quelques cours d'enseignement ménager avant leur départ; on a donc organisé ces cours qui ont duré deux mois et à la fin de l'année 120 personnes étaient déjà parties outre-mer.

51. Des cours de langues ont été organisés par le Comité en Italie et en Grèce et ont porté sur l'anglais, l'espagnol et le portugais. La méthode accélérée d'enseignement à laquelle le Comité avait travaillé avec le concours d'un linguiste canadien et les conseils de l'UNESCO, a été terminée et on a imprimé les manuels des maîtres et des élèves de sorte qu'elle pourra être appliquée dès le début de 1957. Des leçons ont également été données à bord des navires du Comité qui transportaient des émigrants au Brésil et en Australie et rien que sur la ligne de l'Australie 10.000 émigrants ont bénéficié de cet enseignement.

52. Quoique les pays d'Amérique latine soient ceux où les émigrants italiens et grecs trouvent le plus de possibilités d'emploi, on s'est efforcé de trouver de nouvelles régions qui pourraient les accueillir. La mission du Comité dans la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland a eu pour tâche essentielle de rechercher des possibilités d'emploi pour des immigrants et, grâce à ses efforts, le nombre des immigrants italiens et grecs clans cette région a sensiblement augmenté.

(b) Colonisation agricole

53. La création de colonies agricoles n'a pas fait beaucoup de progrès en 1956; cependant deux faits nouveaux permettent d'espérer pour l'avenir des résultats plus intéressants.

54. Tout d'abord, le Comité a réexaminé sa politique à l'égard de la colonisation agricole par des immigrants et clarifié quelques-uns des problèmes qui en avaient retardé le développement. Les possibilités d'action du Comité en tant qu'organisation intergouvernementale, a insi que les limites de cette action, ont été précisées plus nettement et le Conseil a autorisé le Directeur à continuer d'aider les gouvernements intéressés à la colonisation agricole sur la base de certaines directives qu'il avait lui-même proposées au Conseil.

55. En second lieu, le Congrès des États-Unis a voté un crédit de 15 millions de dollars en faveur du développement économique et social de l'Amérique latine et une partie de ce crédit doit être utilisée pour aider à l'établissement d'immigrants sur des terres.

56. Les considérations essentielles qui ont amené le Comité à entreprendre un programme d'aide aux gouvernements intéressés à la colonisation agricole ont conservé toute leur valeur. Du point de vue technique et agronomique beaucoup des éléments indispensables au succès d'une colonie agricole existent déjà, et d'autre part les gouvernements désireux d'établir des colonies agricoles sur leur territoire ou d'aider leurs nationaux à s'établir outre-mer dans ce genre de colonies, ont témoigné d'excellentes intentions; néanmoins beaucoup d'initiatives pleines de promesses sont demeurées sans résultats; les raisons en sont surtout d'ordre politique, financier et administratif. Les gouvernements n'ont pas toujours été en mesure de prendre des décisions fermes sur les services, les facilités et les fonds qu'ils fourniraient; cette attitude s'expliquait peut-être par l'échec partiel de certaines colonies agricoles dans le passé ou par des difficultés économiques qui avaient exigé, pour sauver certaines colonies, des crédits supplémentaires beaucoup plus élevés qu'on ne l'avait envisagé au début. On craignait également que l'instabilité économique associée à l'inflation et à l'éventualité d'une dévaluation monétaire n'empêche une colonie agricole, dans une période d'incertitude politique, de devenir économiquement viable.

57. Il fallait évidemment disposer d'un capital initial suffisant pour encourager les sources de financement qui existaient dans les pays d'immigration et d'émigration intéressés et jusqu'à présent ce capital initial faisait défaut ; c'est précisément pour répondre à cette nécessité que le Gouvernement des États-Unis a décidé d'affecter certains crédits aux fins indiquées plus haut. Il y a donc lieu d'espérer que les problèmes financiers que pose la colonisation agricole pourront trouver une solution.

58. Cependant, pour obtenir les capitaux nécessaires et gagner l'appui de tous les éléments indispensables au succès d'une colonisation agricole, il importe que les projets soient soigneusement étudiés dans tous leurs détails : c'est dans cette phase préparatoire que le Comité peut jouer le rôle le plus important. A la demande des gouvernements, il pourrait étudier les plans initiaux et examiner les régions envisagées pour l'établissement de colonies; il pourrait aider les gouvernements à préparer dans tous ses détails le projet définitif, donner des avis pour la sélection des émigrants et pour l'établissement et la gestion de la colonie dans ses débuts. Les problèmes de gestion ne doivent pas présenter de très grandes difficultés pourvu que l'on puisse obtenir tous les fonds nécessaires. On ne peut recommander tel ou tel système de gestion comme étant le plus satisfaisant; toutefois l'expérience a montré l'intérêt qu'il y aurait à faire administrer la colonie par un organisme semi-public ou privé, constitué conformément à la législation du pays, et au sein duquel seraient représentées toutes les diverses sources de crédits ; plus tard, cet organisme pourrait se transformer en une coopérative permanente des fermiers.

59. L'établissement des plans d'une colonie agricole depuis les premières études jusqu'au moment où le projet élaboré dans tous ses détails est soumis aux gouvernements ou institutions qui pourraient le financer, doit se faire d'une manière systématique et il est indispensable que tous les gouvernements intéressés à l'entreprise prennent, aux différents stades, un certain nombre d'engagements précis. L'expérience des années passées a montré que, si le Comité peut prêter son aide aux gouvernements pour la mise sur pied de plans de colonies agricoles, il ne saurait intervenir dans la détermination de la politique de base dont ces projets particuliers sont l'expression. C'est aux gouvernements eux-mêmes de décider du rôle que doit jouer la colonisation agricole dans la politique de développement économique et de migrations. Une fois cette politique nettement définie, le Comité pourrait participer à son application, mais sans une politique précise et des décisions pratiques de la part des gouvernements intéressés, la colonisation agricole par des immigrants ne deviendra jamais une réalité.

60. A la fin de l'année, le Comité était en possession d'un certain nombre de projets dont on pouvait espérer qu'ils se réaliseraient peut-être. L'esquisse d'un plan de deux colonies agricoles pour les immigrants en Rhodésie, soumis par les spécialistes du Comité en matière de colonisation agricole, sous forme d'un rapport aux gouvernements, faisait l'objet d'un examen favorable et avait été accepté en principe par le Gouvernement fédéral. En outre, plusieurs propositions qui intéressaient l'Amérique latine et en particulier l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa-Rica et le Paraguay, pouvaient, avec la perspective d'un financement partiel accordé par le Gouvernement des États-Unis, se transformer en projets suffisamment au point pour qu'on pût s'y intéresser et les réaliser. En outre, la Rhodésie et plusieurs pays latino-américains offraient des possibilités d'établissement, comme métayers ou locataires, à des fermiers individuels qui pourraient devenir plus tard propriétaires. Ces possibilités continueront à être étudiées en 1957 et, en cas de besoin, on recrutera d'autres experts qui travailleront à différentes parties du programme.

4. CHAPITRE IV -Programme d'assistance aux réfugiés hongrois

61. Au cours des deux derniers mois de 1956, le Comité a été appelé à entreprendre des opérations de grande envergure; il a évacué d'Autriche 42.045[10]réfugiés hongrois et participé indirectement au mouvement de 40.797[11]autres.

62. Le 4 novembre 1956, le nombre des réfugiés qui depuis le début du soulèvement hongrois avaient cherché asile en Autriche a commencé à s'accroître considérablement et, le lendemain, le Gouvernement autrichien demandait au Comité des Migrations et au . Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés d'adresser un appel à leurs gouvernements membres pour qu'ils aident l'Autriche dans cette situation critique. Le Gouvernement autrichien insistait sur la nécessité pressante d'une aide financière et demandait que les pays européens acceptent de partager la charge de ces réfugiés. Le Comité a transmis cet appel à tous ses gouvernements membres en leur demandant d'offrir un asile à ces réfugiés et de verser des contributions en espèces à un fonds de 300.000 dollars destiné à couvrir les frais de leur transport.

63. A la suite d'entretiens qu'a eus le Directeur adjoint à Vienne avec des fonctionnaires autrichiens, avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et des représentants des sociétés bénévoles intéressées, il a été décidé que le moyen le plus efficace, pour le Comité, d'apporter son aide était d'aider à l'évacuation rapide des réfugiés d'Autriche vers d'autres pays d'Europe ou d'outre-mer où ils pourraient s'installer d'une manière permanente ou être mieux soignés en attendant que la crise se calme et que l'on puisse décider de leur avenir dans une atmosphère plus paisible. Le Ministère de l'Intérieur d'Autriche a désigné le Comité des Migrations comme l'autorité compétente, sous la juridiction du Ministère, pour les questions relatives à l'évacuation des réfugiés et il lui a demandé de coordonner, d'aider ou d'organiser tous les mouvements.

64. En conséquence le Comité s'est engagé, dans la limite de ses moyens financiers, et en l'absence d'autres arrangements, à assumer les frais du transport des réfugiés vers des pays d'asile temporaire ou permanent en Europe ou outre-mer et du transfert hors des pays de premier asile des réfugiés qui désireraient se réinstaller outre-mer et qui en avaient la possibilité. En outre, le Comité a accepté de renvoyer en Autriche des réfugiés individuels accueillis temporairement dans d'autres pays, dans le cas où ce retour était justifié.

65. Le personnel du Comité en Autriche a été renforcé par du personnel recruté sur place et par des fonctionnaires et des employés détachés de Genève et de différentes missions de liaison en Europe. A la fin de l'année, l'effectif des fonctionnaires et employés en Autriche était d'environ 250 contre un effectif normal de 40. Des bureaux auxiliaires ont été ouverts à Graz, Linz, Klagenfurt, Salzburg et Innsbruck et une somme de 25.000 dollars a été versée au Gouvernement autrichien comme contribution aux frais de préparation et de transport des réfugiés à l'intérieur de l'Autriche.

66. L'aide du Comité s'est manifestée sous des formes diverses selon les demandes des pays d'accueil. Dans certains cas il s'est chargé pratiquement de toutes les opérations, depuis l'inscription initiale jusqu'au transport définitif, tandis que dans d'autres il s'est borné à enregistrer les réfugiés et à prêter son aide pour leur transport.

67. Les premiers transports ont commencé le 7 novembre et le 23 novembre le chiffre atteignait 800 personnes par jour. Cependant, jusque vers le 22 novembre, l'afflux des réfugiés a augmenté beaucoup plus rapidement; à cette date environ 8.000 réfugiés sont entrés en Autriche au cours d'une période de 24 heures. Cette aggravation de la situation a obligé à adresser un nouvel appel aux pays d'accueil pour leur demander d'atténuer leurs critères et d'adopter des méthodes de sélection qui permettent d'accélérer les départs. A la suite de cet appel, un grand nombre de trains d'évacuation ont été envoyés directement dans les zones frontières pour y prendre des réfugiés qui étaient enregistrés au cours du voyage. Ces mesures ont permis d'accroître considérablement le nombre des départs. Vers la fin de novembre, ils atteignaient le chiffre de 2.500 à 3.000 par jour; un certain jour, 5.400 personnes ont pu être évacuées.

68. A la fin de novembre le problème avait pris des proportions qui n'avaient plus rien de commun avec la situation qui existait au moment où le premier appel avait été lancé. Il a donc fallu adresser un second appel d'offres d'asile et de fonds, d'après les nouvelles évaluations du nombre des transports intraeuro-péens et outre-mer qu'il faudrait assurer avant la fin de 1956 et pour lesquels le Comité devrait verser une participation financière. On estimait que le coût de ces mouvements pour le Comité dépasserait de 558.962 dollars les ressources disponibles et c'est ce montant qui a été demandé lors du second appel; au total les deux appels

10. Voir note 2, p. 2.
11. Voir note 1, p. 3.

portaient sur une somme de 888.962 dollars. Les évaluations de dépenses établies au cours de cette période initiale ne pouvaient évidemment être qu'approximatives, car on ne possédait pas tous les éléments nécessaires à l'établissement d'un budget exact; par exemple on ne savait pas exactement quel serait l'excédent des dépenses administratives ni quel serait le montant des frais de transport par chemin de fer à l'intérieur de l'Europe.

69. Les réponses faites à ce second appel lancé le 24 novembre furent extrêmement généreuses. Beaucoup de pays renoncèrent aux limites qu'ils avaient fixées précédemment au nombre des réfugiés qu'ils accueilleraient; d'autres augmentèrent le nombre qu'ils avaient fixé en premier lieu. Au 31 décembre 1956 le total des réfugiés arrivés en Autriche atteignait 157.591 tandis que le nombre des départs était de 88.894[12]; les contributions versées pour le programme d'aide aux réfugiés hongrois s'élevaient au total à 990.353 dollars.

70. Les réfugiés évacués d'Autriche ont été en majeure partie dirigés vers des pays européens et il convient de rappeler que dans presque tous les cas il s'agissait d'offres d'asile permanent; cependant on peut prévoir que beaucoup des réfugiés qui en ont bénéficié exprimeront le désir de s'installer d'une manière définitive dans des pays d'outre-mer. La Belgique a reçu 3.050 réfugiés, le Danemark 1.103, la France 8.194, l'Allemagne 10.935,1' Italie3.798, le Luxembourg 171, les Pays-Bas 2.920, la Norvège 530, l'Espagne 1, la Suède 3.990 et la Suisse 10.441, parmi les pays non membres, le Royaume-Uni a accueilli 3.019 réfugiés, l'Irlande 529 et l'Islande 52.

71. Les États-Unis viennent au premier rang des pays d'outre-mer avec 18.759[13]personnes; 12.781 1 d'entre elles ont bénéficié de 1'" admission d'urgence " en application de la loi sur l'immigration; les autres ont été admises au bénéfice de la loi d'aide aux réfugiés et ont reçu des visas grâce à une procédure accélérée appliquée tout spécialement à cette occasion. Les transports ont été effectués en coopération avec l'aviation et la marine américaines, le Comité étant chargé de l'acheminement des réfugiés et du transport des personnes bénéficiant de 1'" admission d'urgence " vers le point d'embarquement ainsi que la coordination des opérations. En outre le Comité s'est chargé du transport outre-mer de tous les réfugiés, — 5.950, —• qui avaient reçu un visa et qui étaient évacués directement d'Autriche par des avions affrétés.

72. Le Canada venait en deuxième place; à la fin de l'année, 7.389[14]réfugiés avaient été transportés, en majeure partie à bord de navires commerciaux. Parmi les autres pays d'outre-mer, l'Australie a reçu 1.119 réfugiés, la Nouvelle-Zélande 234, l'Union Sud-Africaine 150, tandis qu'fsraël en a accueilli 701, le Chili 47; l'Argentine, le Brésil, la Colombie et le Venezuela avaient offert un asile à un nombre important de réfugiés et les mesures préparatoires ainsi que les arrangements concernant le transport étaient en cours.

73. Dans l'exécution de ce programme d'aide à l'Autriche et à d'autres gouvernements le Comité a travaillé constamment en étroite coopération avec les sociétés bénévoles, l'administration du programme américain en faveur des évadés et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

74. Vers la fin de l'année, l'afflux des réfugiés a commencé à décroître; la première partie du programme, c'est-à-dire l'évacuation d'urgence des réfugiés hors d'Autriche, n'était pas entièrement achevée; toutefois on pouvait en apercevoir la fin. Il restait encore à évacuer environ 70.000 réfugiés mais la diminution du nombre des arrivées devra permettre d'assurer leur évacuation d'une manière plus ordonnée. Il faudra également se préoccuper de trouver une solution permanente pour les réfugiés hongrois accueillis temporairement dans des pays d'Europe. occidentale mais désireux de se réinstaller ailleurs : ce sont là des tâches qui s'imposeront de plus en plus à l'attention du Comité en 1957.

5. CHAPITRE V - Liaison et information

75. Au cours de 1956, le Comité a encore renforcé ses contacts avec les autres organisations internationales et régionales intéressées aux migrations. Ces contacts ont eu lieu régulièrement entre leurs secrétariats et ont donné d'excellents résultats. On a déjà mentionné, dans les pages précédentes, des initiatives communes auxquelles ont participé par exemple l'O. I. T. et le Haut Commissariat pour les Réfugiés; quant aux consultations journalières avec ces organisations et d'autres encore, elles sont trop nombreuses pour qu'on puisse les énumérer. Un groupe de coordination composé de hauts fonctionnaires de

12. Ce chiffre comprend toutes les catégories de mouvements et les réfugiés qui n'avaient pas encore définitivement quitté l'Europe au 31 décembre.
13. En outre, 1.263 personnes avaient quitté l'Autriche, mais étaient encore en attente de leur départ définitif d'Europe à la date du 31 décembre.
14. Y compris les réfugiés transportés sans l'aide du Comité. En outre, 477 personnes se trouvaient hors d'Autriche et attendaient leur départ définitif dans des ports d'embarquement.

l'Administration du programme américain en faveur des évadés, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et du Comité des Migrations s'est réuni chaque mois pour discuter de questions relatives aux réfugiés et des représentants du Comité ont participé aux réunions du groupe de travail des Nations Unies pour les questions de migrations qui se réunit chaque année et qui est chargé de coordonner les activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans ce domaine.

76. Chaque fois qu'il a pu, le Directeur s'est fait représenter aux réunions des organes de direction des organisations internationales intéressées aux migrations, et des représentants de ces mêmes organisations ont assisté aux réunions du Conseil. Ces contacts ont permis de discuter des activités et des objectifs d'intérêt commun.

77. Parmi ces nombreux et utiles contacts il est difficile d'en isoler quelques-uns pour en faire l'objet d'une mention particulière. Le Directeur voudrait cependant signaler trois événements qui revêtent qne certaine importance : les deux premiers concernent des conférences qui ont tout particulièrement intéressé le Comité, l'une a eu lieu à La Havane, sous les auspices de l'UNESCO et avait pour objet d'étudier l'intégration culturelle des immigrants, tandis que l'autre, réunie à Nervi (Italie), sous les auspices de la Confédération internationale des Syndicats libres, comprenait des délégués syndicaux d'environ 17 pays d'immigration et d'émigration et s'est déclarée nettement en faveur d'une émigration organisée. En troisième lieu, il convient de rappeler la création d'un Fonds de Réinstallation du Conseil de l'Europe, conformément aux propositions présentées par M. Schneiter, Représentant Spécial. Le Comité a été en relations particulièrement étroites avec le Conseil de l'Europe et M. Schneiter et il y a lieu d'espérer qu'il pourra prêter son assistance à des projets qui seront financés par le Fonds en 1957.

78. Les services d'information du Comité se sont attachés à diffuser des informations sur les principaux courants migratoires en provenance d'Europe. On a pu constater que la presse et l'opinion publique s'intéressaient de plus en plus aux problèmes de l'accroissement démographique et au rôle qu'une immigration assistée sur le plan international pouvait jouer dans leur solution.

79. Tout en utilisant les possibilités offertes par la presse mondiale, les services d'information ont patronné la production de deux films; l'un, qui traite de l'accueil, du placement et du regroupement familial au Brésil a déjà reçu une large diffusion, tandis que le second, qui montre l'importance de l'émigration pour un village grec, sera projeté cette année. Plusieurs voyages de journalistes et de radio-reporters effectués sous les auspices du Comité ont permis de mieux faire connaître ses activités. Par exemple le Comité a aidé un reporter connu du Commonwealth à recueillir une documentation sur les migrations pour une émission qui s'est adressée à environ 25 millions d'auditeurs dans tout le Commonwealth.

80. Cependant le principal événement de l'année a été l'exode des réfugiés de Hongrie et le rôle que le Comité a joué à cette occasion. Les services d'information du Comité ont aidé les autorités autrichiennes à informer la presse mondiale et les correspondants étrangers à obtenir leur copie. Grâce à l'intervention du Comité en faveur des réfugiés hongrois, on a pu faire connaître ses activités et ses objectifs beaucoup plus largement qu'il n'avait été possible de le faire au cours des cinq années précédentes. L'expérience ainsi obtenue permettra d'exploiter au maximum l'intérêt accru manifesté par le public à l'égard du Comité, — intérêt que les événements de Hongrie et d'Autriche ont contribué à stimuler.

6. CHAPITRE VI - Problèmes financiers

81. Au cours de sa troisième Session, en octobre 1955, le Conseil a adopté une résolution (n° 115 (III)) par laquelle il approuvait un plan d'opérations pour 1956 prévoyant un mouvement de 125.900 émigrants et réfugiés, ainsi qu'un budget et un plan de dépenses s'élevant à 2.690.366 dollars pour les dépenses administratives et à 41.068.976 dollars pour les dépenses d'opérations. A cette époque les prévisions de ressources étaient inférieures de 2.869.511 dollars aux prévisions de dépenses; cette insuffisance de ressources se décomposait de la manière suivante : 2.706.034 dollars pour le programme européen et 163.477 dollars pour les programmes du Proche et de l'Extrême-Orient. Dans ces conditions le Conseil a décidé de constituer un groupe de travail composé de représentants des gouvernements de l'Argentine, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie et des Pays-Bas qui devait, en consultation avec le Directeur, préparer un rapport sur les moyens de supprimer le déficit des recettes par rapport aux dépenses en 1956 et de mettre les finances du Comité pour l'avenir sur des bases saines. Le Conseil a décidé de se réunir au début de 1956 pour examiner ce rapport.

82. Les difficultés financières que le groupe de travail était appelé à étudier provenaient des méthodes utilisées par le Comité pour percevoir les fonds nécessaires à ses opérations. D'une manière générale le Comité obtient ces fonds des trois manières suivantes : tout d'abord les gouvernements de la plupart des pays d'émigration et d'immigration et le Gouvernement des Etats-Unis versent des contributions calculées sur

la base du nombre des emigrants transportés; par conséquent les sommes totales reçues de ce pays au cours d'une année donnée dépendent de ce nombre d'émi-grants et non pas du coût de leur transport à leurs diverses destinations. En deuxième lieu, le Comité reçoit des contributions de l'Administration du programme américain en faveur des évadés, des sociétés bénévoles pour les emigrants qu'il transporte sous leurs auspices, et enfin des emigrants eux-mêmes ou de leurs répondants. Certaines de ces contributions sont également fixées sur une base forfaitaire sans rapport direct avec le coût du transport. En troisième lieu, un certain nombre de gouvernements membres versent des contributions libres qui ne dépendent pas du nombre des emigrants transportés.

83. Comme la majeure partie des ressources du Comité provient des contributions forfaitaires par emigrant, sans rapport avec le coût effectif du mouvement, il en résulte que pour certains transports peu éloignés et peu coûteux, le montant de la contribution dépasse les frais du transport, tandis que pour des voyages à longue distance le total des contributions est inférieur aux dépenses. Comme un pourcentage élevé des transports s'effectue vers des destinations lointaines, le déficit résultant des transports onéreux dépasse l'excédent provenant des transports moins coûteux. Si les contributions libres avaient été suffisantes pour combler la différence, les ressources du Comité eussent suffi à couvrir ces dépenses. En fait le montant des contributions libres reçu par le Comité a toujours été très faible et dans le passé la différence entre les recettes et les dépenses n'avait pu être comblée que grâce aux reports d'exercices résultant du fait que, au cours des premières années d'opérations du Comité, les dépenses avaient été de beaucoup inférieures aux recettes qu'il percevait.

84. La situation se trouvait encore compliquée du fait que le Comité avait à faire face aux dépenses de certains programmes tels que les services de la migration, les subventions accordées aux sociétés bénévoles pour les aider dans leur travail de placement des réfugiés et le transport des réfugiés du Proche et de l'Extrême-Orient, et que ces dépenses ne pouvaient être aisément couvertes par des contributions forfaitaires. Il a donc fallu ajouter ces frais au solde débiteur résultant des mouvements onéreux, ce qui augmentait encore les dépenses à couvrir au moyen des contributions libres.

85. Le rapport que le Directeur a soumis aux gouvernements membres, conformément à la Résolution n° 115 (III), traitait exclusivement du financement du programme européen. Sur la base des évaluations que l'on pouvait établir à cette époque, le rapport montrait que si l'on déduisait du déficit provenant des mouvements onéreux l'excédent de recettes laissé par les mouvements moins coûteux ainsi que les contributions libres versées par des gouvernements membres, les remboursements reçus des émigrants pour des transports effectués les années précédentes et certaines recettes diverses, il subsistait un solde débiteur d'environ 2.706.000 dollars : c'est cette différence qu'il fallait combler par de nouvelles sources de recettes afin de pouvoir exécuter intégralement le programme d'opérations prévu pour 1956.

86. Après avoir examiné cette situation à la lumière des rapports du groupe de travail et du Directeur, le Conseil a décidé de créer, à la partie opérationnelle du budget, un fonds spécial de 3 millions de dollars sur lesquels 2.700.000 dollars devaient servir à couvrir la différence mentionnée ci-dessus et 300.000 dollars constitueraient une réserve pour imprévus. Au cours de la réunion du Conseil, la majorité des gouvernements membres ont répondu favorablement à l'appel qui leur avait été adressé pour qu'ils contribuent au Fonds spécial : ils ont soit augmenté le taux de la contribution forfaitaire qu'ils versaient, soit accordé une subvention au Fonds spécial. Les Etats-Unis ont accepté de verser 31,32 % des sommes effectivement versées au Fonds spécial jusqu'à concurrence d'un montant total de 939.600 dollars. A la fin de la quatrième Session, les contributions promises au Fonds spécial atteignaient le chiffre d'environ 2.550.500 dollars et, au cours du deuxième semestre de 1956, ce chiffre était de 2.793.805 dollars : le problème financier pour 1956 se trouvait ainsi résolu.

87. Lorsque le Conseil, à sa cinquième Session, d'octobre 1956, a examiné le plan d'opérations, le budget et le plan de dépenses pour 1957, il s'est trouvé devant le même problème. Le nombre des mouvements envisagé était de 121.750 et les recettes provenant des gouvernements membres et d'autres sources pour les opérations de l'année, étaient inférieures de 3.239.086 dollars aux besoins. Cependant on comptait sur une somme de 1.819.586 dollars au titre des remboursements effectués par des émigrants partis les années précédentes aux États-Unis en application de la loi d'aide aux réfugiés, tandis qu'on prévoyait, au titre des ressources diverses, un montant de 426.845 dollars : la différence entre les dépenses et les prévisions de ressources s'élevait donc à 992.655 dollars. Tout en exprimant quelque doute sur l'opportunité d'employer un tel procédé pour obtenir des fonds supplémentaires, le Conseil a décidé de créer, pour 1957, un Fonds spécial d'environ 1 million de dollars et, au cours de la session, les délégations ont promis des contributions s'élevant au total à 680.000 dollars.

88. Conformément à la pratique habituelle, le Conseil a été saisi au cours de la session, pour examen préalable, d'un avant-projet de plan d'opérations, de budget et de plan de dépenses pour 1958, et il est apparu que le problème financier fondamental n'était pas encore résolu. L'avant-projet prévoyait le mouvement de 128.950 personnes, mais les prévisions de recettes, môme y compris approximativement 1 million de dollars provenant des remboursements effectués par des émigrants partis les années précédentes aux États-Unis, étaient inférieures d'environ 2.300.000 dollars aux dépenses. Placé devant ce problème et devant l'éventualité de voir la situation s'aggraver encore pendant les années à venir, lorsque l'on ne pourrait plus compter sur les remboursements des émigrants, le Conseil a décidé de charger un autre groupe de travail d'étudier les moyens de financer les opérations du Comité; ce groupe, composé des représentants de l'Australie, du Brésil, des États-Unis, de l'Italie et des Pays-Bas, devait se réunir au début de janvier 1957.

7. CHAPITRE VII - Perspectives et tâches d'avenir

89. L'année 1956 a été également marquée par la préoccupation qui s'est fait jour lors des réunions du Conseil de réexaminer la nécessité d'une aide internationale pour les migrations à la lumière des changements survenus dans les conditions économiques et sociales des différents pays au cours des cinq années précédentes, ainsi que les différentes formes que cette assistance pourrait revêtir. Un paragraphe du compte rendu d'activité présenté par le Directeur, au sujet de l'amélioration générale des conditions économiques en Europe, a été l'occasion d'un débat sur la question à la quatrième Session du Conseil.

90. En ouvrant la discussion, le Directeur a suggéré que le Conseil examine les changements intervenus dans les problèmes que les migrations pouvaient contribuer à résoudre, si ces changements avaient modifié l'urgence et la nécessité des travaux du Comité et si le Comité devait modifier sa politique et ses activités pour en tenir compte. Si les problèmes fondamentaux n'étaient pas encore résolus, ils s'étaient cependant modifiés tant dans leur nature que dans leur degré. Sans doute restait-il en Europe un grand nombre de personnes dont l'émigration était encore souhaitable, mais il s'agissait en majeure partie de personnes qui ne pouvaient pas trouver facilement des possibilités d'émigration; les pays d'immigration offraient de très vastes débouchés, mais seulement aux émigrants capables de contribuer au développement économique du pays.

91. Au cours de l'ample débat qui s'est engagé, on a évoqué de nombreux aspects du problème des migrations. On a fait valoir qu'il ne fallait pas juger de la nécessité de poursuivre les mouvements migratoires uniquement d'après la situation de l'emploi et le niveau de la prospérité économique dans certaines régions de l'Europe à un moment donné; la situation favorable qui existait à cette époque dans certains pays pouvait ne pas durer, et en tous cas l'équilibre économique de plusieurs pays d'Europe, en particulier l'Italie et la Grèce, continuait à dépendre du maintien d'un certain courant d'émigration.

92. L'aspect économique des migrations est également important pour les pays d'accueil : ceux-ci ont tout autant besoin de travailleurs immigrants, surtout s'ils sont qualifiés, que de capitaux et d'assistance technique pour assurer leur développement. Par exemple l'immigration a permis à l'Australie d'augmenter sa capacité industrielle et elle a pu ainsi, à son tour, participer d'une manière plus active à des projets de développement dans d'autres pays. Les différentes régions du monde sont, du point de vue économique, interdépendantes; si, d'une part, la prospérité de l'Europe peut favoriser le développement économique d'autres pays, d'autre part le relèvement du niveau de vie dans des pays d'outre-mer moins développés permettra aux pays hautement industrialisés de trouver plus de débouchés pour leurs produits manufacturés.

93. Du point de vue social, les migrations conservent toute leur importance; elles contribuent à résoudre des problèmes tels que ceux que pose la pression démographique dans un pays comme les Pays-Bas, par exemple, où l'espace est limité ou, dans des pays comme l'Italie, les difficultés qu'éprouvent les familles à rejoindre leur chef déjà installé dans un pays d'outre-mer. Le problème des réfugiés reste toujours sérieux et l'expérience de 1956 a montré nettement que le rôle du Comité dans ce domaine n'était pas terminé : le nombre des réfugiés qui sont arrivés en Allemagne occidentale a été plus élevé qu'en 1955 et il a atteint presque 25.000 par mois ; les réfugiés yougoslaves ont pénétré en Italie à la cadence d'un millier par mois, tandis qu'en Autriche, môme avant la crise hongroise, de nouveaux réfugiés venant de l'Est ont afflué à peu près à la môme cadence pendant les mois d'été. Les événements de Hongrie, à la suite desquels près de 160.000 réfugiés ont demandé asile à l'Autriche au cours des deux derniers mois de l'année, ont été un exemple frappant de la manière dont des événements politiques peuvent provoquer soudainement un afflux considérable de réfugiés qui, du point de vue de l'émigration, change entièrement la situation dans les pays européens. L'importance des migrations du point de vue économique ne doit donc jamais faire perdre de vue le rôle considérable qu'elles jouent dans des circonstances critiques de cette nature, et il est probable qu'un organisme restreint, mais capable d'expansion en cas de crise, restera encore nécessaire pendant plusieurs années.

94. Sur le plan politique, les migrations internationales jouent un rôle important dans l'établissement d'un monde libre et contribuent à unir tous les hommes au sein d'une famille vraiment internationale. Il y a grand intérêt à renforcer la structure politique aussi bien que la structure économique des pays du monde libre qui se trouvent hors d'Europe et, en permettant au Comité de poursuivre son oeuvre, les gouvernements membres contribueront à atteindre leurs objectifs de progrès, de fraternité et de paix dans le monde.

95. Les débats, ainsi qu'il fallait s'y attendre, n'ont abouti à aucune conclusion définitive; néanmoins, leur influence s'est manifestée dans le mandat donné au groupe de travail[15]qui devait se réunir au début de 1957. On a reconnu que ce groupe ne réussirait sans doute pas à résoudre les problèmes financiers s'il ne les examinait pas à la lumière des tendances des opérations du Comité et des difficultés qu'il rencontrait, ainsi que des modifications dans l'orientation, l'importance relative et l'ordre de priorité de ces opérations; le mandat du Comité comportait donc l'examen des tendances actuelles des opérations et de leurs répercussions sur la question fondamentale du financement.

96. De l'avis du Directeur les débats du Conseil et les expériences de 1956 montrent que le Comité doit toujours être prêt à réexaminer la valeur de ses travaux dans le cadre des conditions économiques, sociales et politiques du monde libre et à passer en revue ses objectifs et ses méthodes à la lumière de ces problèmes fondamentaux. Il doit s'acquitter de ses fonctions essentielles, c'est-à-dire fournir des transports et donner une assistance technique pour les divers services de la migration; il doit également perfectionner ses méthodes pour aider à surmonter les diverses difficultés qui souvent entravent des plans de migrations intéressants; enfin il ne faut pas qu'il oublie que l'une de ses tâches essentielles est d'aider à résoudre les problèmes de réfugiés qui, quoique d'importance variable selon les circonstances politiques, n'en restent pas moins toujours présents.

8. CHAPITRE VIII - Conclusion

8.1.

97. Il est probable que le travail effectué par le Comité en faveur des réfugiés hongrois prendra, à l'avenir, un relief tout particulier au milieu de ses autres activités de l'année 1956. Cependant l'oeuvre qu'il a accomplie à cet égard ne doit faire oublier ni les résultats qu'il a obtenus pendant l'année, ni certains signes inquiétants qui se sont manifestés vers la fin. Pour conclure ce rapport, il convient donc de rappeler brièvement certains aspects des activités de 1956 qui, dans une année plus normale, seraient considérés comme d'une grande importance.

98. En premier lieu, les mouvements, même si l'on exclut les réfugiés hongrois, ont atteint un chiffre plus élevé que pendant n'importe laquelle des années précédentes : le total général des émigrants partis avec l'aide du Comité s'élève maintenant à 536,951 et à 579.036 si l'on y comprend les réfugiés hongrois. Le programme américain en faveur des évadés, dont c'était la dernière année complète d'application, a représenté une part importante de ce total.

99. En second lieu, l'adhésion de l'Union Sud-Africaine et de l'Espagne, ainsi que la ratification par le Luxembourg de l'Acte constitutif ont encore renforcé le Comité.

100. En troisième lieu, les gouvernements membres ont manifesté de plus en plus le désir de voir le Comité s'attaquer sérieusement à quelques-uns des problèmes les plus compliqués qui se poseront si l'on veut maintenir et développer les courants migratoires : ces problèmes ne sont quelquefois pas faciles à définir et souvent ils comportent des aspects qui ne sont pas strictement opérationnels mais qui ont trait à la politique générale et aux plans. En raison des tâches plus immédiates qu'il a fallu entreprendre, ces questions difficiles n'ont pas dans le passé fait l'objet de toute l'attention qu'elles méritaient.

101. H y a cependant quelques points noirs dans la situation : vers la fin de l'année une pénurie de tonnage commençait à se manifester, en particulier sur la ligne de l'Australie. Pour parer à ce danger en 1957, des mesures énergiques seront nécessaires. D'autre part, l'émigration à destination des pays de l'Amérique latine, notamment vers l'Argentine et le Brésil, a continué à diminuer sensiblement; enfin le problème financier apparaissait toujours aussi grave et aussi difficile.

102. Cependant on a pu constater que les gouvernements étaient prêts à réexaminer les raisons fondamentales qui justifient une action intergouvernementale dans le domaine des migrations et à préciser d'une manière plus nette les objectifs du Comité en face de l'évolution économique, sociale et politique du

15. Voir Résolution n° 135 (V).

monde libre. En même temps on a commencé à se rendre compte que ce n'est qu'en définissant clairement le rôle du Comité dans ce cadre général et en expliquant ce rôle aux gouvernements membres, en considération de leurs besoins et de ceux du monde libre dans son ensemble, que le Comité pourra susciter suffisamment d'intérêt pour que ses difficultés financières trouvent leur solution dans une augmentation des contributions plutôt que dans une réduction de ses activités jusqu'aux limites de ses ressources assurées. C'est ainsi que, tout à fait en dehors de l'intérêt mondial provoqué par l'aide donnée aux réfugiés hongrois, l'année 1956 aura peut-être eu une influence marquée sur l'évolution à long terme des activités du Comité.

Rapport complémentaire sur les travaux accomplis par le Comité du 1er janvier au 30 juin 1957

Les pages qui suivent constituent un complément au compte rendu d'activité présenté par le Directeur pour l'année 1956; on y trouvera un exposé des travaux accomplis par le C. I. M. E. du 1" janvier au 30 juin 1957.

Les six premiers mois de l'année ont été marqués par une reprise du programme normal des mouvements migratoires tels qu'ils avaient eu lieu en 1956, par les progrès réalisés dans la liquidation du programme de secours en faveur des réfugiés hongrois en Autriche et par les premiers transports de réfugiés hongrois venant de Yougoslavie. En outre, à la suite des événements survenus au Moyen-Orient vers la fin de 1956 et de l'attitude plus libérale adoptée par. les autorités chinoises en ce qui concerne la délivrance des visas de sortie, le Comité s'est vu imposer de nouvelles responsabilités pour l'évacuation des réfugiés provenant de ces deux régions.

Du 1er janvier au 30 juin 1957, le Comité a transporté 116.437 émigrants, soit 90 % de plus qu'il n'avait transporté au cours de la même période en 1956 : 67.278 sont partis dans le cadre de son programme normal, soit 6.000 de plus que le chiffre total des mouvements effectués au cours de la période comparable en 1956; 43.605, en exécution du programme d'aide aux réfugiés hongrois; 2.821 réfugiés hongrois ont été évacués de Yougoslavie et 2.733 réfugiés du Moyen-Orient. En outre, le Comité a prêté son assistance pour les formalités préalables à leur émigration à 3.638 réfugiés hongrois en Autriche, à 1.412 réfugiés hongrois en Yougoslavie et à 1.933 réfugiés venant du Moyen-Orient.

Les mouvements migratoires au dé- i part de l'Europe, en général, ont présenté au i cours des six premiers mois de 1957 les mêmes | caractéristiques qu'on avait déjà pu remarquer à la fin de 1956. L'émigration s'est maintenue | à un chiffre élevé clans les premiers mois de j l'année, tant au départ de l'Autriche par suite ! de l'évacuation des réfugiés hongrois qu'au j départ de l'Allemagne, en raison du nombre ', important de réfugiés bénéficiaires de la loi | américaine d'aide aux réfugiés qui n'avaient pu j encore être mis en route. Cependant, au cours j des mois suivants, on a constaté un certain fléchissement. L'émigration au départ des <t Pays-Bas a encore augmenté au cours des | quatre premiers mois de 1957 et 25.000 personnes ont quitté le pays, contre 20.100 au cours de la période correspondante de l'année précédente; ici encore, l'augmentation s'explique par le nombre des réfugiés bénéficiaires de la loi américaine qui n'étaient pas encore partis poulies Etats-Unis. D'autre part, le nombre des émigrants italiens partis outre-mer a fléchi de 25.000 au cours du premier trimestre de 1956 à 19.400 au cours de la même période de 1957; cependant, cette diminution est due en grande partie à l'expiration de la loi américaine d'aide aux réfugiés. En ce qui concerne la Grèce et l'Espagne, on ne dispose pas encore de chiffres; toutefois pour ce dernier pays, il est probable que le nombre des émigrants qui commenceront à être mis en route sous les auspices du C. I. M. E. compensera une diminution éventuelle de l'émigration spontanée.

Si l'on ne considère que les mouvements migratoires effectués sous les auspices du C. I. M. E., la situation apparaît quelque peu différente. Les chiffres des mouvements au départ des pays européens au cours des six premiers mois de 1957, par comparaison avec la période correspondante de 1956, font ressortir une augmentation au départ de l'Italie, de ; l'Allemagne et de l'Autriche et une diminution | au départ de la Grèce et des Pays-Bas; un j facteur important de la situation est constitué par le début d'une émigration d'Espagne dans le cadre de projets de regroupement familial.

Le tableau ci-dessous indique le total , des mouvements effectués sous les auspices du | C. I. M. E. depuis la date à laquelle il a com-! mencé ses opérations, en février 1952, jusqu'au 30 juin 1957.

Tableau provisoire, par pays d'émigration et d'immigration, des migrants partis définitivement d'un centre d'embarquement, d'un aérodrome ou d'un port d'embarquement 1er février 1952 - 30 juin 1957

PAYS D'ÉMIGRATION	MOUVEMENTS	PAYS D'IMMIGRATION	MOUVEMENTS
	122,359		72,082
			184,604
Allemagne	184,272		59,142
			117,605
	46,937	Chili	4,811
			18,508
	198,874		4,206
		Rhodésie et Nyassaland (Fédération de la)	3,275
	42,532		148,090
			2,470
Espagne	4,691		6,106
			24,647
	8,459	Autres pays :	
			4,162
	78,299		36,715
	686,423	TOTAL	686,423

On a déduit du total général des emigrants partis d'Autriche les 9.017 réfugiés hongrois évacués vers d'autres pays d'Europe en 1956, ces réfugiés ayant quitté en 1957 les pays de second asile pour gagner d'autres pays en vue de s'y installer d'une manière permanente.

Annexe

Nombre total des émigrants transportés avec l'aide du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes - 1er février 1952 — 31 décembre 1956

PAYS D'IMMIGRATION	TOTAL	RÉGION D'ÉMIGRATION						
Rhodésie et Nyassaland	États-Unis	Union Sud-Africaine	Uruguay	Venezuela	Others Autres Oulrc-mer	Européens		
3i	30,271	156	17	162	S3	32,300	93,268	AUTRICHE
	8,978	150				30.2S2	42,043	Programme Réfugiés hongrois 105G
31	8,487	o		24	10	1,150	15,934	1050
1	5,020	il	12	2S	4	S83	12,319	1955
	G8S	1		40	40	42	0,412	1054
2	004		1	31	14	27	5,532	1953
	9,494		4	33	15		11,028	1052
15	65,330	721	142	695	S30	354	167,147	ALLEMAGNE
							24	Programme Réfugiés hongrois 105G
7	24,251	01	5	31	•28	158	32,030	1950
8	9,881	157	11	29	GO	181	2l.8S7	1055
	3,325	10G	30	15S	105	5	34,921	1954
	2,12S	100	01	171	121	2	40,325	1953
	25,745	111	29	300	405	S	37,954	1952
•m	•1,4S0	42	36	123	231	271	42,313	GRÈCE
345	3,024	S	11	32	79	92	11,897	1050
79	1,313	2	24	34	53	17	14,050	1055
4	107	15	1	40	40	3	11,775	1954
G	18	13		15	49	159	4,000	1953
	1S	4		2	4		4S9	1952
1,300	0,S12	65	4,073	19,394	S42	1,330	173,S75	ITALIE (y compris Trieste)
1,234	0,051	13	1,040	4,800	202	401	30,383	1050
73	2,170	15	2,723	4,834	139	221	45,852	1955
2	304	s	280	4,088	251	398	53,005	1954
	174	19	17	3.G42	209	31G	22,332	1953
	507	10	1	1,130	41	44	12,314	1052
553	302	17	10		16		39,033	PAYS-BAS
291	22						12,000	Programme normal 195G
202	30						12,701	1955
	33	7					1,275	1954
	124	5	fl				2,200	1953
	03	5	1		G		10,002	1952
10	15,S62	64	101	203	236	S52	54,5S0	AUTRES

	1S						18	Programme Réfugiés hongrois 195G
0	5,740	9	12	19	50	799	10,172	195G
	2,041	20	13	40	12	23	12,930	1055
3	2,080	13	37	70	42	3	11,250	1954
1	3,185	4	28	58	85		9,447	1053
	2,1 S3	18	11	10	57	27	4,757	1052
2,355	126,057	1,068	4,079	20,577	2,250	35,247	570,816	TOTAL
	5,090	150				30,282	42,085	Programme Réfugiés hongrois 195G
1,014	48,184	93	1,074	4,900	3G9	2,GO0	12S.720	1950
423	20,401	107	2,783	4,065	2GS	1,325	119,751	1055
9	7,143	240	800	5,302	547	451	110.02S	1054
9	0.233	240	110	3,917	47S	504	84.02S	1953
	3S.040	14S	40	1,487	5SS	79	70,004	1052
	21$	6		27	1,069	743	7,472	EXTREME-ORIENT
	79			0	143	1G8	1,101	1050
	45			8	57	75	594	1955
	52	2		5	19G	277	1,451	1054
	52	3		5	45G	219	3,207	1053
	20			3	217	4	0G0	1952
12	2ÛS	12	7	10	14	17	74S	AUTRES RÉGIONS (Fondsspécial de l'O.I.H.)
G	07	10		10		13	17G	1950
0	10	n	7				04	1955
	3S				2	1	14S	1954
	S2				S	3	239	1953
	05				4		01	1952
2,367	126,573	1,0S6	4,<>S6	20,614	3,333	36,007	579,030	TOTAL
	5,000	150				30.2S2	42.0S5	Programme Réfugiés hongrois 1950
1,920	4S,330	103	1 ,G74	4,922	512	2,7S7	130.0S7	1950
429	20,522	190	2,700	4,973	325	1,400	120,439	1955
0	7,233	242	300	5,307	745	729	121,327	1954
9	0,307	243	no	3,022	942	72G	S7.534	1953
	38,125	149	40	1,490	S09	S3	77.GG4	1952

IN MEMORIAM

Le Comité a le profond regret de faire part du décès tragique de M. Pierre Jacobsen, Directeur adjoint, et de M. Roberto Rossi Longhi, Chef du Département des Plans et Liaison, tués dans un accident d'automobile, le 1er juillet 1957.

Ces deux éminents fonctionnaires internationaux ont consacré les dix dernières années de leur vie à un grand idéal humanitaire : secourir les réfugiés qui avaient souffert de la guerre et des persécutions et aider les emigrants venant des pays surpeuplés d'Europe.